



Arrêté d'occupation temporaire
Du Domaine Public

Année 2026 – N°181

Nous soussignés, Maire de Laventie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2211-1, L2112-2, L2213-1, L2213-6 et suivants

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L2122-1 à L2122-3 et L2125-1 à L2125-6

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment son article L113-2,

Vu les lois et instructions sur les voiries publiques,

Vu le Code Pénal,

Vu le Règlement Sanitaire Départemental,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 12 Avril 2016 fixant le montant des redevances à percevoir au profit de la commune pour occupation du domaine public communal,

Vu la demande en date du 28 Mai 2026, présentée par Mme Amandine DECATOIRE – concernant la réservation de deux places de stationnement pour un emménagement le Samedi 06 Juin 2026, toute la journée, en face du n°33 rue Delphin Chavatte,

Considérant qu'il importe de réglementer la circulation à l'intérieur de la Commune,

ARRETONS :

Article 1 : Mme Amandine DECATOIRE est autorisée à occuper le domaine public communal, en face de l'immeuble situé 33 rue Delphin Chavatte 62840 LAVENTIE le Samedi 06 Juin 2026 (journée entière) la réservation de deux places de stationnement pour un déménagement

Article 2 : Le pétitionnaire devra prendre toutes les mesures nécessaires pour la sécurité des automobilistes et des piétons pendant la durée d'occupation du domaine public.

Article 3 : Le bénéficiaire de l'autorisation devra souscrire les assurances nécessaires pour couvrir tous les risques qui pourraient survenir du fait de l'occupation autorisée.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément aux lois et règlement en vigueur.

Article 5 : MM. – la directrice générale des services communaux et le Commandant de la brigade de Gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de BETHUNE,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LAVENTIE

Fait en Mairie de Laventie, le 02 Juin 2026

**Le Maire de Laventie
Nathalie DEBAISIEUX**



Acte publié le 05/06/2026
Nathalie DEBAISIEUX
Maire de Laventie